

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AE86

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 10, après le mot :

« humains, »,

insérer les mots :

« la promotion et la réalisation des droits de l'enfant, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'inscrire les droits de l'enfant dans les objectifs de la loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.